

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2010

PRESENTS : MM DE CARLI –MARINI –BARCELLA – LOT – BERNARD – FERRARI – BUTTAY - FEITE – CHEMINI – LEPEZEL – MAAZI – TOUDMA (A partir de la seconde question) - BESSICH – CRESTANI - GIANNINI – DA COSTA – KHACEF – HENROT – ZASADZINSKI – DI PELINO – LECLERC – BRIGIDI-GODEY

EXCUSES : MMES MIRANDOLA – ABRAM – DIAGNE – MM BRIGIDI – TOUDMA (pour la première question) – M. KABA

ABSENTS : Mlle BOUSSERA – M. BOVA

POUVOIRS : MME MIRANDOLA A MME CRESTANI – MME DIAGNE A MME HENROT – MME ABRAM A MME LECLERC – M. BRIGIDI A MME BRIGIDI-GODEY – M. TOUDMA A M. MARINI (pour la première question)

SECRETAIRE DE SEANCE : P. SABATINI

Ordre du jour

- Comptes administratifs et comptes de gestion 2009 : Commune - Service des Eaux – ZAC DU VIVIER II
- Décision modificative N° 1 Commune
- Décision modificative N° 1 Service des Eaux
- Décision modificative N° 1 ZAC DU VIVIER II
- Aide aux étudiants après le BAC
- Autorisation donnée au Maire de signer les marchés réfection des huisseries et bardages école Albert Lehlen – Bât A
- Autorisation donnée au Maire de signer le marché longue durée de véhicules
- Demande de subvention dans le cadre de la DDU et autorisation donnée au Maire de signer la convention attributive
- Subventions exceptionnelles
- Adhésion de la commune de LEXY au SITRAL
- Retrait de la commune d'AUDUN LE TICHE du SITRAL
- Adhésion de la commune de VILLETTE au SISCODELB
- Convention et règlement intérieur FIC proposés par le Conseil Général
- Reversement de la subvention de fonctionnement à l'Association OPDAM
- Reversement de la subvention de fonctionnement CUCS pour le Point Femmes au CCAS

- Délégations à modifier suite à la démission de Mme Sabine PIERRE
- Redevance d'occupation du domaine public (ERDF)
- Convention d'occupation du domaine public (Mémonet-fibre optique)
- Cession de terrain à Maison Moselle Familiale situé rue des Glaïeuls et rue des Violettes pour le projet de création de 16 logements
- Convention de mise à disposition de locaux avec l'INFA
- Convention de mise à disposition de locaux avec l'AFPA

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

- DEMANDE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'OBTENTION DE CREDITS CUCS
- DEMANDE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'OBTENTION DE CREDITS FIPD

1) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II

Madame BRIGIDI-GODEY est désignée par le Conseil comme devant assurer la présidence des questions relatives aux débats et votes des comptes administratifs et comptes de gestion COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II.

Madame la Présidente propose au Conseil Municipal d'adopter après discussion les Comptes Administratifs et les comptes de gestion 2009.

COMMUNE

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 062 869.98
RECETTES	3 562 335.37
Déficit reporté 2008	363 724.08

Excédent 2009	1 135 741.31

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	8 680 090.12
RECETTES	9 046 124.84
Excédent reporté 2008	274 964.56

Excédent 2009	640 999.28

Affectation proposée en réserve 600 000 €

Service des Eaux

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	38 541.00
RECETTES	144 344.70
Déficit reporté 08	122 984.00

Déficit 2009	17 180.30

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 280 719.73
RECETTES	1 134 199.66

Déficit 2009	146 520.07

ZAC II

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 615 713.36
RECETTES	3 549 802.54
déficit reporté 2008	3 549 802.54

Déficit 2009	3 615 713.36

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 654 637.60
RECETTES	5 277 359.13

Article	61523	70 000.00
Article	61551	15 000.00
Article	61558	10 000.00
Article	616	- 10 000.00
Article	6247	38 000.00
Article	6261	5 000.00
Article	6262	- 5 000.00

Chapitre 012 ↘ **+ 55 000.00**

Article	6455	55 000.00
---------	------	-----------

Chapitre 65 ↘ **+ 88 000.00**

Article	657362	28 000.00
Article	6574	60 000.00

Article	023 (virement)	14 999.28
---------	----------------	-----------

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES **+ 362 999.28**

Article	7311	300 000.00
Article	74121	22 000.00

Article	002(excédent)	40 999.28
---------	---------------	-----------

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES **+ 2 618 740.59**

	<u>RAP 2009</u>		<u>Propositions nouvelles</u>	<u>Vote</u>
Article	2183	1 410.38		1 410.38
Article	2188	106 244.42		106 244.42
Article	2315	<u>2 500 398.10</u>	10 687.69	<u>2 511 085.79</u>
		2 608 052.90		2 618 740.59

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES **+ 2 618 740.59**

Article 001 (déficit)	<u>17 180.30</u>
	165 180.30

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES **+ 165 180.30**

Article 16 (emprunt)	<u>165 180.30</u>
	165 180.30

Cette délibération a été approuvée par 25 voix pour - 1 non participation au vote (Monsieur CHEMINI).

4) DECISION MODIFICATIVE N°1 : ZAC DU VIVIER II

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4, L.2313-1 et suivants, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009 approuvant le Budget Primitif de l'exercice en cours, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédit pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la Zac du Viviers II.

Après avis de la Commission des Finances en date du 26 mai 2010, et en accord avec les services de la Trésorerie Principale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte la décision modificative N°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES **+ 2 324 247.60**

Article 023	<u>2 324 247.60 €</u>
	2 324 247.60 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES **+ 2 324 247.60**

Article 002	<u>2 324 247.60 €</u>
	2 324 247.60 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES **+ 3 615 713.36**

Article 001	<u>3 615 713.36 €</u>
	3 615 713.36 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES **+ 3 615 713.36**

Article 0021	2 324 247.60 €
Article 7015	1 291 465.76 €
	3 615 713.36 €

Cette délibération a été approuvée par 24 voix pour – 2 abstentions (Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA).

5) AIDE AUX ETUDIANTS APRES LE BAC

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires en date du 05 mai 2010,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une aide aux étudiants à la rentrée de septembre 2010.

La somme allouée serait de 150,00 € et pourraient en bénéficier les étudiants de MONT SAINT MARTIN, entrant en première année, qui poursuivent des études après le BAC âgés au maximum de 22 ans.

Les étudiants redoublants ne sont pas concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la mise en place de ce dispositif,

Précise qu'il concerne les nouveaux inscrits, toutes les filières de l'enseignement supérieur, et que cette aide est attribuée sans condition de ressource.

Précise que les crédits seront prévus au budget.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

6) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES REFECTION DES HUISSERIES ET BARDAGES ECOLE ALBERT IEHLEN – BAT A

Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres du 27 avril 2010, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés suivants concernant :

"La réfection des huisseries et bardage école Albert IEHLEN bâtiment A"

LOT 1

Bardage et ossature en acier société E.B.I pour un montant TTC de 154 183.53 €

LOT 2

Menuiseries extérieures société BARRA pour un montant TTC de 72 831.61 €
(Base + option)

LOT 3

Peinture société SOVILLA pour un montant TTC de 8 855.18 €

LOT 4

Tous ces projets sont localisés dans la ZUS, ils permettront le rassemblement de toute la population de la ville et par la même, la mixité sociale.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite de l'Etat la subvention la plus importante possible sur ces 3 projets dans le cadre de la DDU et autorise son Maire à signer la convention attributive.

Adopte les plans de financement joints.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

9) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- 1000 € au Comité des Fêtes « Vivre et Sourire » dans le cadre de l'organisation de la fête du plateau
- 600 € au club de pétanque la Saint-Martinoise
- 500 € à l'USLM Handball pour l'organisation de la semaine des amoureux du hand.
- 1000 € au Comité de Quartier dans le cadre de l'organisation de la fête de quartier du 26 juin 2010

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil, après avoir délibéré,

Autorise le versement des Subventions proposées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame Yolande GIANNINI ne participe pas au vote pour la subvention à l'USLM HANDBALL.

10) ADHESION DE LA COMMUNE DE LEXY au SITRAL

Vu la demande d'adhésion de la Commune de LEXY au Syndicat Intercommunal de Transports de l'Agglomération de LONGWY (S.I.T.R.A.L.),

Vu l'accord du Comité Syndical du S.I.T.R.A.L., en date du 1^{er} mars 2010,

Vu les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve l'adhésion de la commune de LEXY au S.I.T.R.A.L.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11)RETRAIT DE LA COMMUNE D'AUDUN LE TICHE du SITRAL

Vu la demande de retrait de la Commune d'AUDUN LE TICHE du Syndicat Intercommunal de Transports de l'Agglomération de LONGWY (S.I.T.R.A.L.),

Vu la délibération du S.I.T.R.A.L. en date du 31 mars 2010 acceptant le retrait de la Commune d'AUDUN LE TICHE,

Vu les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Autorise le retrait de la commune d'AUDUN LE TICHE du S.I.T.R.A.L.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12)ADHESION DE LA COMMUNE DE VILLETTE au SISCODELB

Vu la demande d'adhésion de la Commune de VILLETTE au SISCODELB. (Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité de l'Arrondissement de Briey-Longwy),

Vu la délibération en date du 18 février 2010 approuvant la demande d'adhésion de la commune de VILLETTE au SISCODELB,

Vu les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'adhésion de la commune de VILLETTE au SISCODELB.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13)CONVENTION ET REGLEMENT INTERIEUR FIC PROPOSES PAR LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la Mise en Place du Fonds d'Initiative Citoyenne, il incombe au Conseil Municipal :

- D'approuver la Convention proposée par le Conseil Général, ainsi que le Règlement Intérieur du FIC établi conformément à celui du Conseil Général
- D'autoriser le Maire à signer la Convention

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission Cohésion Sociale,

Approuve la Convention et le Règlement Intérieur du FIC,

Et autorise le Maire à signer ladite Convention.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14) REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION OPDAM

Il est proposé d'autoriser le versement à l'OPDAM d'une subvention de 15.244 € dans le cadre du fonctionnement de l'épicerie sociale. Cette subvention a déjà été perçue par la ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement à l'OPDAM d'une subvention de 15.244 € dans le cadre du fonctionnement de l'épicerie sociale.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

15) REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CUCS POUR LE POINT FEMMES AU CCAS

Il est proposé de reverser au CCAS une somme de 5.000 € obtenue dans le cadre des subventions CUCS pour le point femmes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le reversement au CCAS de la somme de 5.000 € obtenue dans le cadre des subventions CUCS, concernant le point femmes.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

16) DELEGATIONS A MODIFIER SUITE A LA DEMISSION DE MADAME SABINE PIERRE

Suite à la démission de Madame Sabine PIERRE, il convient de la remplacer dans ses délégations.

Monsieur Daniel BARCELLA est candidat pour le Comité Technique Paritaire.

Monsieur Jacques FERRARI est candidat pour le SIVU-Chenil de Moineville.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Nomme Monsieur Daniel BARCELLA Délégué Titulaire pour le Comité Technique Paritaire,

Nomme Monsieur Jacques FERRARI Délégué Titulaire pour le SIVU-Chenil de Moineville.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

17) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ERDF)

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal d'instituer sur le territoire de la commune la redevance d'occupation du domaine public électricité et de fixer le montant qu'elle entend réclamer à l'exploitant des réseaux électriques dans le respect du montant plafond,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 20 mai 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à instituer sur la commune la redevance d'occupation du domaine public électricité et de fixer le montant défini selon le décret du 26 mars 2002 fixant le montant à 1.918,29 Euros.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

18) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (MEMONET-FIBRE OPTIQUE)

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer avec Mémonet-Fibre Optique une convention d'occupation du domaine public annexée à la présente,

Article 8 de la permission de voirie et d'occupation des sols : la permission de voirie sera valable jusqu'au 31.12.2033. Cette autorisation est consentie à titre précaire et est révoquée sur simple notification au permissionnaire de la décision de la municipalité mettant un terme à cette autorisation

Article 9 de la permission de voirie et d'occupation des sols : le pétitionnaire devra verser à la municipalité une redevance annuelle.

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 20 mai 2010,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Mémonet-Fibre Optique, fixant la durée de concession à 20 ans, ainsi que le montant de la redevance annuelle fixée conformément à l'article R 20-52 du décret n097-683 soit 22,87 Euros par kilomètre linéaire pour chaque artère.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

19) CESSION DE TERRAIN A MAISON MOSELLE FAMILIALE SITUÉ RUE DES GLAIEUX ET RUE DES VIOLETTES POUR LE PROJET DE CRÉATION DE 16 LOGEMENTS

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée AL 61 d'une contenance de 2.897,90 m² située Rue des Glaïeuls et rue des Violettes à Maison Moselle Familiale,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 20 mai 2010,

Vu l'avis des domaines en date du 15 janvier 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à vendre pour l'euro symbolique le terrain d'une superficie totale de 2.897,90 m², hors droits et frais à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

20) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'INFA

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec l'INFA, concernant la mise à disposition gratuite de locaux.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer la convention proposée.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

21) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'AFPA

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec l'AFPA, concernant la mise à disposition gratuite de locaux.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer la convention proposée.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

22) DEMANDE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'OBTENTION DE CREDITS CUCS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil l'engagement de la ville dans la procédure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui consiste à mener des projets et actions

en direction de toutes les populations du quartier du Val Saint Martin, quartier prioritaire dans le cadre de la restructuration urbaine diligentée par l'Agence Nationale de Rénovation urbaine.

Après avoir entendu le rapporteur de la commission Cohésion Sociale,

Le Conseil validant les propositions de la commission,

Sollicite les services de l'Etat pour l'obtention de crédits CUCS pour les opérations suivantes :

Projet « Camion des Mots »	6 000 €
Projet « La Semaine du Goût 2010 »	2 500 €
Projet « Chef de Projet Jeunesse »	18 300 €
Projet « Le Point Femmes »	5 000 €
Projet « City Raid »	2 500 €
Projet « Epicerie Sociale »	15 000 €
Projet « Création d'habitats mobiles pour les Roms »	15 000 €

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

23) DEMANDE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'OBTENTION DE CREDITS FIPD

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil l'engagement de la ville dans la procédure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui consiste à mener des projets et actions en direction de toutes les populations du quartier du Val Saint Martin, quartier prioritaire dans le cadre de la restructuration urbaine diligentée par l'Agence Nationale de Rénovation urbaine.

Après avoir entendu le rapporteur de la commission Cohésion Sociale,

Le Conseil validant les propositions de la commission,

Sollicite les services de l'Etat pour l'obtention de crédits FIPD pour l'opération suivante :

Projet « Phase IV de la Vidéo-Protection »	23 100 €
--	----------

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI